

Les libéraux ont demandé à cor et à cris l'appel au peuple : ce sont eux qui sont les amis du peuple.

LA REPRÉSENTATION BASÉE SUR LA POPULATION.

Quicorque s'est tant soit peu occupé de politique depuis 1858 sait parfaitement que le grand cheval de bataille des conservateurs, dans la presse et sur le *husting*, a été la prétendue concession à M. Brown de la représentation basée sur le nombre, par M. Dorion et le parti libéral. Ils admettaient bien, à la vérité, que M. Dorion n'avait que concédé le principe sans l'appliquer, c'est-à-dire qu'il avait voulu donner au Haut-Canada plus de représentants qu'au Bas, sans cependant les lui avoir donnés de fait, mais ils le blâmaient fortement d'avoir reconnu l'équité d'un principe dont les conséquences seraient aussi funestes aux canadiens-français. M. Dorion était à cent lieues d'avoir fait même cela, comme le prouvent ces paroles de M. McGivernin : "N'avons-nous pas, depuis bien des années, essayé d'obtenir la représentation d'après le nombre? . . . M. Dorion, pour qui je professe le plus grand respect, et qui, je crois, est de tous les membres de cette chambre celui dont l'esprit est le plus libéral et le plus élevé, même cet honorable monsieur, lorsqu'il nous était allié, lorsque nous lui avons demandé de se joindre à nous dans l'adoption d'une politique propre à faire disparaître ces malencontreuses difficultés, *s'y est toujours refusé*, disant qu'il lui était impossible, ainsi qu'à ses amis, de s'accorder avec nous sur ce point?" (1) On aura beau dire et beau faire, du moment que les clear-grits eux-mêmes déclarent que M. Dorion leur a toujours refusé la représentation d'après le nombre, il faut bien les en croire.

Mais si M. Dorion l'a refusée, M. Cartier, lui, l'a bel et bien accordée au Haut-Canada, en faisant la Confédération. Du moment que les bleus, les rouges et les clear-grits s'accordent à dire que la représentation parlementaire basée sur le nombre a été concédée, c'est qu'il n'y a pas l'ombre d'un doute là-dessus. Eh bien! voici la preuve de cet accord :

M. Brown disait en Chambre, le 8 février 1865 : "Ce projet met fin à l'injustice du système actuel de représentation en parlement. Le peuple du Haut-Canada s'est plaint amèrement que la population du Bas ait autant de représentants que lui, bien qu'il compte 400,000 âmes de plus. Eh bien! la mesure devant nous met fin à cette injustice, fait disparaître la ligne de démarcation entre les deux sections. . . , *donne la représentation d'après le nombre* dans la Chambre d'Assemblée et pourvoit d'une manière simple et facile au remaniement de la représentation après chaque recensement décennal. (2)

"Nos amis du Bas-Canada ne nous ont concédé la représentation d'après la population qu'à la condition expresse qu'ils auraient l'égalité dans le conseil législatif." (3)

Le *Montreal Gazette*, le principal organe du gouvernement tory du jour, avait ce qui suit, le 27 mars 1867 : "Ils (les réformistes du Haut-Canada) combattaient pour le grand principe de la représentation basée sur la population. . . Mais qu'ont-ils maintenant à demander? *La représentation d'après la population leur a été accordée*, et la confédération qui

(1) Débats sur la Confédération, p. 469.

(2) Débats sur la Conf., p. 86.

(3) Ibid., p. 87.